

Territoires

www.saferidf.fr



ÉDITO

Je vous invite à découvrir ce nouveau numéro de Territoires, le journal d'information de la Safer de l'Île-de-France mettant en lumière quelques-unes de nos nombreuses actions en faveur de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Tout au long de l'année, nos équipes se sont mobilisées pour accompagner les projets des collectivités, faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs et sécuriser des fonciers stratégiques. Qu'il s'agisse de reconversion de sites dégradés, de développement de l'agriculture de proximité ou encore de structuration de projets de territoire, ces actions traduisent une volonté commune d'agir concrètement au plus près des besoins locaux.

Dans un contexte régional marqué par la pression foncière, les enjeux de transition écologique et les besoins croissants en alimentation locale, la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers est une priorité. Aux côtés des élus et des acteurs du territoire, la Safer poursuit son engagement pour concilier développement local, vitalité agricole et protection des ressources.

Cette édition souligne le rôle opérationnel de la Safer et la force des partenariats engagés avec les collectivités et partenaires privés. Ces opérations témoignent d'une mobilisation commune au service d'un aménagement durable du territoire, en cohérence avec les priorités du Contrat de Plan État-Région (CPER).

Nos équipes sont pleinement à votre disposition pour répondre à vos besoins.

Pierre MARCILLE
Président Directeur Général

© Safer IDF

LA SAFER DE L'ÎLE-DE-FRANCE

NOUS SOMMES LA SAFER

Établissement sans but lucratif régi par le Code rural, la Safer est placée sous la tutelle du ministère chargé de l'Agriculture et du ministère chargé des Finances. Dotée du droit de préemption, elle sécurise le foncier, protège les espaces agricoles et naturels, prévient la spéculation et accompagne le renouvellement des générations d'agriculteurs.

NOTRE ACTION AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

Dynamiser l'agriculture et la forêt

Face à la pression foncière, le maintien d'une agriculture active et d'espaces forestiers durables est un enjeu majeur pour les territoires. La Safer sécurise des parcelles stratégiques afin de favoriser leur transmission, préserver leur pérennité, limiter la spéculation et garantir leur vocation agricole et forestière.

Favoriser le développement local

La Safer est un partenaire des collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques foncières et de leurs projets d'aménagement. Elle mobilise des solutions foncières aux projets économiques, agricoles ou d'infrastructures, en facilitant leur concrétisation sur le terrain à travers des diagnostics et des analyses pour sécuriser les stratégies territoriales.

Assurer la transparence du marché foncier rural

La transparence du marché foncier est un enjeu démocratique majeur. La Safer apporte une lecture claire des dynamiques foncières afin d'éclairer les décisions des collectivités et d'anticiper les évolutions des territoires.

Protéger l'environnement

La Safer intervient pour lutter contre le morcellement des forêts et des zones naturelles sensibles. Elle utilise son droit de préemption pour empêcher des usages inadaptés, comme la cabanisation ou les dépôts sauvages, tout en favorisant des projets de valorisation durable.

La Safer, c'est un partenaire de confiance pour sécuriser les projets fonciers, protéger les espaces stratégiques et soutenir le développement rural et périurbain francilien.

LA CONVENTION ÉTAT/RÉGION/SAFER DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PLAN

Depuis 2000, la Safer bénéficie d'une **subvention au titre du Contrat de Plan État-Région (CPER)**. La convention tripartite constitue la 4e programmation.

Dans ce cadre, la Safer met en œuvre les priorités définies conjointement **en faveur de l'équilibre territorial et de la préservation des espaces ruraux et périurbains franciliens**. Face aux phénomènes de mitage et à la pression foncière qui fragilisent ces territoires, elle intervient comme un acteur de référence pour protéger les terres agricoles et naturelles et maintenir les continuités entre espaces urbains et ruraux.

L'objectif est de favoriser le développement des activités rurales et d'améliorer les liens entre les espaces urbains et ruraux.

La convention fixe 4 missions thématiques :

- **favoriser** la sobriété foncière
- **contribuer** à la vitalité des territoires
- **cultiver** une agriculture francilienne dynamique et diversifiée
- **améliorer** les conditions d'exploitation de la forêt francilienne

THIBAUT PÉRINET, NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ



Depuis le 12 décembre 2025, Thibaut Périnet occupe le poste de directeur général délégué de la Safer de l'Île-de-France, en remplacement de Pierre Missioux.

LE DROIT DE PRÉEMPTION

UN OUTIL DE MAÎTRISE FONCIÈRE POUR LES COLLECTIVITÉS

La Safer dispose d'un droit de préemption lui permettant d'intervenir lors de la vente de biens situés en zones agricole et naturelle des documents d'urbanisme. Cet outil stratégique est au service des communes et des acteurs publics. Il vise à répondre aux attentes des partenaires et à valoriser l'utilité des actions de la Safer.

En effet, les évolutions législatives successives ont permis d'adapter ainsi le droit de préemption Safer pour répondre aux besoins des communes de lutter contre le phénomène de mitage.

Au service des communes et des acteurs publics, ce levier permet de :

- lutter contre le mitage régulier (cabanisation) et la fragmentation des espaces agricoles
- préserver les terres agricoles et naturelles
- réguler les prix du foncier
- orienter les biens vers des projets d'intérêt général (installation agricole, renaturation, aménagement maîtrisé)

En lien étroit avec les collectivités, la Safer anticipe les mutations foncières et contribue à la mise en œuvre des stratégies territoriales.

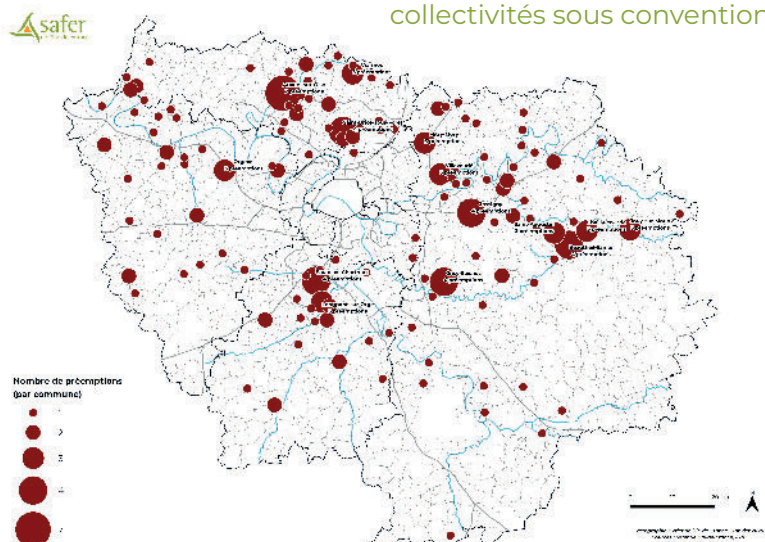
Les communes disposent ainsi d'un levier opérationnel leur permettant d'assurer une maîtrise durable et cohérente de l'usage de leur foncier.

La Safer accompagne près de 900 communes, aux côtés de l'État et de la Région, pour développer des territoires durables permettant la préservation des espaces agricoles et naturels face à l'urbanisation.

LES DATES CLÉS

- 1962** Création du droit de préemption de la Safer
- 1999** La loi autorise la Safer à préempter en invoquant un objectif environnemental
- 2005** La loi autorise la Safer à préempter pour le compte des départements dans les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)
- 2014** Un droit de préemption renforcé quant à la nature du bien (la loi définit l'assiette du droit de préemption de la Safer par référence au document d'urbanisme : toute parcelle située en zones agricole ou naturelle est préemptable. Un droit de préemption en cas d'aliénation de la totalité des parts ou actions d'une société est également créé)
- 2016** Extension du droit de préemption aux donations non familiales
- 2017** La loi autorise la Safer à intervenir dans les bois (jusqu'à 3 hectares) à titre expérimental

Préemptions à la demande des collectivités sous convention en 2025



Pour plus d'infos.

ACTION FONCIÈRE

UN PARTENAIRE FONCIER DE TERRAIN

La Safer intervient chaque jour pour faciliter les projets agricoles, accompagner les agriculteurs et aider les collectivités à maîtriser leur foncier.

Elle agit concrètement sur le terrain pour acheter, gérer et réattribuer des terres, en lien avec les besoins locaux.

Présente sur le terrain, notre équipe constitue votre interlocuteur privilégié. Nos conseillers fonciers interviennent à l'interface entre élus, agriculteurs et porteurs de projet afin de faire émerger des solutions concrètes, adaptées aux réalités locales.

- Nous vous informons des ventes de terres sur votre commune afin de vous permettre d'anticiper les évolutions de votre territoire
- Nous échangeons avec les agriculteurs sur leurs projets fonciers (installation, transmission, agrandissement)
- Nous accompagnons les agriculteurs dans la recherche de foncier adapté à leurs projets (installation, compensation, préservation d'espaces...)
- Nous sécurisons les projets en vérifiant leur faisabilité (accès, urbanisme, viabilité économique, enjeux environnementaux...)

CONCRÈTEMENT POUR VOTRE COMMUNE

Faire appel à la Safer, c'est pouvoir :

- être informé en amont des mutations foncières (mitage, cabanisation...)
- installer de nouvelles activités agricoles et conforter les exploitations locales
- éviter la vente de parcelles à des usages inadaptés
- trouver des solutions pour les agriculteurs en fin de carrière
- préserver durablement les terres agricoles, naturelles et forestières

UN PROJET AGRICOLE RELANCÉ

Commune d'Avrainville (91)

À Avrainville, la transmission du site des serres a nécessité près de sept années de mobilisation et d'ingénierie. Dans un contexte de déprise horticole, la Safer a préempté, avec le soutien de la commune, la vente du site en 2018 pour éviter sa dégradation.

À l'issue d'un long contentieux, ayant abouti favorablement pour la Safer en 2024, un appel à candidatures a pu être lancé.

Durant cette période, la Safer, aux côtés de la commune et de la communauté d'agglomération de l'Essonne, a assuré la **sécurisation et la gestion du site**, évitant son abandon et ses dégradations, tout en préparant activement son avenir. Cette action s'est accompagnée de la vente de 76 ha de terres agricoles.

Cette opération a été menée dans le cadre de l'animation foncière conduite par la Safer en lien avec le programme Sésame porté par la communauté d'agglomération de l'Essonne.

Aujourd'hui, ce site reprend vie avec l'installation d'une ferme en aquaponie, maraîchage et le confortement de jeunes en polyculture bio.

Une opération illustrant le rôle de la Safer pour sécuriser le foncier, préparer l'avenir et faire émerger des projets agricoles au



Le site de serres à Avrainville

© Safer IDF



Pour plus d'actualités.

ACTION FONCIÈRE

LE FONDS DE PORTAGE AGRICOLE

L'installation agricole est un enjeu majeur pour assurer le renouvellement des générations, particulièrement en Île-de-France où l'accès au foncier reste un défi.

Pour y répondre, la Région, la Safer et Île-de-France Nature ont créé un fonds de portage foncier.

Ce dispositif vise à répondre à plusieurs situations fréquemment rencontrées par les porteurs de projet et les organismes qui les accompagnent :

- un bien est mis en vente sans qu'aucun porteur de projet ne soit identifié. Le fonds permet alors de le porter temporairement le temps de faire émerger un projet
- un porteur de projet a identifié un bien mais n'est pas encore en mesure de l'acquérir (formation en cours, financement à finaliser...)
- un bien présente un potentiel d'installation mais nécessite des études préalables (accès à l'eau, urbanisme, contentieux éventuels...). La Safer peut alors l'acquérir et le mettre en réserve jusqu'à 10 ans, dans l'attente d'un projet abouti

Le dispositif contribue également aux **objectifs du Pacte agricole régional**, notamment :

- la diversification des exploitations agricoles
- le développement de l'élevage
- l'augmentation des surfaces en agriculture biologique
- la promotion de l'innovation
- la féminisation du secteur agricole
- le soutien aux filières locales (vigne, champignons, vergers, maraîchage de variétés franciliennes anciennes)

L'objectif est de faciliter l'émergence et la réussite des projets agricoles en s'adaptant aux réalités du terrain, en préservant des terres en attente de porteurs de projet, en accompagnant les candidats encore en phase de préparation.

Mobilisable sur tout le territoire francilien, ce dispositif est un levier concret pour les collectivités qui souhaitent soutenir l'agriculture.

INSTALLATION D'UN MARAÎCHER GRÂCE AU PORTAGE FONCIER

Commune de Machault (77)

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des territoires et de renouvellement des générations agricoles, la Safer a accompagné l'installation de Béranger Dauthieux en **maraîchage**.

En 2024, un accord a été conclu avec la commune permettant à la Safer de procéder à l'acquisition d'une propriété agricole d'environ 22 ha.

Le foncier a été redistribué afin de permettre l'émergence de quatre projets agricoles distincts. Dans ce cadre, la Safer a réservé, à la demande de la commune, une parcelle de 4 ha afin de pouvoir y installer un maraîcher.

L'opération a été réalisée grâce au fonds de portage, permettant de sécuriser le foncier dans l'attente de l'installation de nouveaux agriculteurs.

Ces 4 ha ont été rétrocédés en 2025 à Béranger Dauthieux, lui permettant de développer son activité de maraîchage. Ce projet s'est construit sur près de trois ans, depuis l'acquisition du foncier jusqu'à l'installation.

Cette opération illustre la capacité de la Safer et de ses partenaires à anticiper les besoins des territoires, sécuriser le foncier agricole et accompagner l'émergence de nouveaux projets agricoles viables.



Parcelle dédiée à l'installation à Machault

© Safer IDF

AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ET ANIMATION

UNE INGÉNIERIE FONCIÈRE AU SERVICE DES TERRITOIRES

La Safer accompagne depuis plusieurs années les collectivités et les intercommunalités à travers un pôle dédié de prestations de services, permettant d'apporter des réponses concrètes aux projets de territoire, en mobilisant des études, du conseil stratégique et un accompagnement opérationnel.

Préservation et valorisation des espaces agricoles et naturels

- diagnostics de territoire (foncier, agricole, impacts...)
- mise en place d'outils de protection du foncier (PAEN, ZAP)
- appui aux projets agricoles et à la consolidation
- accompagnement pour l'intégration des biens vacants et sans maître dans le patrimoine communal
- solutions de gestion de biens agricoles et naturels

Accompagnement des projets de compensation agricole et environnementale

- études d'impact agricole et foncier
- études préalables aux compensations agricoles
- mise en œuvre de mesures de compensation environnementale

Gestion de la ressource en eau

- diagnostics agricoles et fonciers
- appui à la définition de stratégies de maîtrise du foncier et des usages (GEMAPI, syndicats de bassin)

Requalification des espaces dégradés

- études de renaturation et de reconversion de sites artificialisés
- accompagnement de projets de requalification : montage, concertation, procédures réglementaires et suivi des travaux

Animation territoriale

- animation foncière GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- coordination des acteurs et mise en œuvre de projets agricoles et fonciers à l'échelle du territoire

IDENTIFICATION DES FRICHES AGRICOLES

Territoire de la Métropole du Grand Paris

En octobre 2025, la Safer et la Métropole du Grand Paris ont **renouvelé leur partenariat pour la période 2025-2030**, visant à renforcer les liens en mobilisant l'ensemble de ses outils et expertises au service du territoire.



Identification de friches

LES AXES CLÉS DU PARTENARIAT

- **réalisation de diagnostics** pour mieux connaître les dynamiques des espaces naturels, agricoles et forestiers
- **sensibilisation et accompagnement** des collectivités (communes et Établissements Publics Territoriaux)
- **accompagnement de la Métropole** dans la définition et la mise en œuvre de sa stratégie foncière
- **engagement d'une dynamique** en faveur de l'installation agricole sur le territoire
- **appui** au portage de foncier agricole

Dans le cadre de cette convention, la Safer a identifié, avec la Métropole, 21 friches agricoles potentielles grâce à l'analyse de données et à des vérifications de terrain, en vue de leur remise en culture ou de projets de renaturation.



**Une équipe d'experts vous accompagne.
Contactez-nous !**

AMÉNAGEMENT TERRITORIAL ET ANIMATION —

UNE RECONQUÊTE AGRICOLE ET ÉCOLOGIQUE

Grange-le-Roy, Coubert (77)

Maître d'ouvrage, la Safer a engagé dès 2012 la reconquête du Domaine de la Grange-le-Roy, situé sur les communes de Grisy-Suisnes et de Coubert, alors fortement dégradé et pollué.

Un partenariat est mis en place avec la société ECT, basé sur l'économie circulaire. La valorisation de terres excavées issues de chantiers du BTP permet de financer la réhabilitation progressive du site et de lui redonner une vocation agricole et naturelle.

La première phase, achevée fin 2023 et inaugurée en 2024, ouvre la seconde phase engagée à Coubert dès 2025, après obtention des autorisations. La livraison du site réaménagé est prévue à l'horizon 2029.

Le projet avance progressivement afin de respecter les enjeux écologiques et de restaurer une mosaïque de milieux agricoles et naturels.

CHIFFRES CLÉS

11 ha restaurés en **pâturages** agricoles

3.2 ha de **boisements**

1.1 ha de **lisières arbustives**

1 ha de **haies**

1.8 ha de **zones humides**

1.3 ha de **saulaie blanche**

+ restauration du ru interne



Domaine de la Grange-le-Roy à Coubert

© Safer IDF

ANTICIPER AUJOURD'HUI POUR PRÉSERVER DEMAIN

Plaine de Montesson (78)

En janvier 2025, la Safer a accompagné Île-de-France Nature, pour la **mise en œuvre d'une prospection-négociation sur la Plaine de Montesson**.

Objectif : proposer aux propriétaires privés l'acquisition de leur parcelle pour pérenniser l'agriculture locale et favoriser la restructuration parcellaire.

Dans cette optique, la Safer a mené une action opérationnelle complète :

- contact de 749 indivisaires : 1 083 parcelles identifiées (soit 143 ha)
- conduite des négociations sur le prix
- rédaction des promesses de vente
- suivi administratif (signatures, transmission des dossiers au notaire)

Résultat : 27 accords signés impliquant 62 indivisaires.

Au-delà des acquisitions, la mission a permis de :

- diminuer les références de prix locales
- offrir des opportunités de cession aux propriétaires
- renforcer la visibilité de la Safer et Ile-de-France Nature comme interlocuteur privilégié

ENJEUX DU TERRITOIRE

- Une dizaine de maraîchers valorisent ce territoire, dont 2 spécialisés en salade de plein champ
- Des interventions publiques de longue date par les communes, départements, Île-de-France Nature...
- Un espace soumis à différents enjeux : pression et rétention foncière, mitage (cabanisation et dépôts de déchets sauvages)



La Plaine de Montesson dans les Yvelines

© Safer IDF

TEMPS FORTS

LE SALON DE L'AGRICULTURE

*L'installation agricole :
un engagement réaffirmé*

En 2025, la Safer a accompagné 31 jeunes agriculteurs et agricultrices dans l'acquisition de foncier agricole. Ce résultat souligne notre engagement pour favoriser le renouvellement des générations dans un contexte marqué par des défis économiques et environnementaux. Cette rencontre témoigne de la forte mobilisation des acteurs du territoire.



Rencontre avec les JA 2025 au Salon International de l'Agriculture

PLANTATION D'ARBRES

Le site du Sempin

En 2025, à Chelles, la Safer et son partenaire ECT ont conduit une nouvelle phase de plantation sur le site du Sempin, destiné à devenir le Parc Jacques Chirac lors de son ouverture au public en 2026.

Menée en associant élus locaux, Conseil municipal des enfants et centres de loisirs, cette opération incarne une démarche partenariale et citoyenne, au service de la valorisation paysagère et de la préservation des espaces naturels. Elle offre également l'occasion de sensibiliser les plus jeunes à la nature et au rôle essentiel de l'arbre dans nos territoires.

PREMIÈRES ASSISES DU FONCIER FORESTIER EN ÎLE-DE-FRANCE

Un défi collectif

L'année 2025 a été marquée par l'organisation des premières Assises du foncier forestier en Île-de-France, qui se sont tenues le 23 octobre au siège de la Région Île-de-France. Un temps fort d'échanges sur la gestion et la préservation des forêts franciliennes, auxquelles la Safer de l'Île-de-France a activement contribué.

Les échanges ont souligné un défi majeur : la restructuration du foncier forestier privé, essentielle pour garantir la pérennité des massifs. À cette occasion, la Safer a rappelé son rôle dans la lutte contre le mitage des espaces forestiers, notamment face à la cabanisation et aux dépôts sauvages.

Des actions concrètes ont été présentées, dont la restructuration d'un massif d'une centaine de ha ayant permis de consolider 40 ha et de désenclaver une propriété forestière.



Les premières assises du foncier forestier en Île-de-France



Plantation d'arbres sur le site du Sempin, à Chelles

CONTACTS



CONTACTEZ-NOUS.

Safer de l'Île-de-France
19 rue d'Anjou - 75008 PARIS
Standard : 01 42 65 28 42
Fax : 01 42 65 08 50
safer@safer-idf.com
www.saferidf.fr

Rejoignez-nous sur nos réseaux !

